DE L'HISTORIQUE

ET DE L'AUTHENTICITÉ

DE LA

FRESQUE DE RAPHAEL

" Le Père Éternel bénissant le Monde ",

PROVENANT DE LA MAGLIANA,

Et acquise par l'État, en vente publique,
le 25 avril 1873.

Par L. OUDRY,

L'UN DES ANCIENS PROPRIÉTAIRES DE CETTE FRESQUE.

PARIS

IMPRIMERIE DE VICTOR GOUPY

RUE GARANCIÈRE, 5

DE L'HISTORIQUE

ET DE L'AUTHENTICITÉ

DE LA

FRESQUE DE RAPHAEL

" Le Père Éternel bénissant le Monde ",

PROVENANT DE LA MAGLIANA,

Et acquise par l'État, en vente publique,
le 25 avril 1873.

Par L. OUDRY,

L'UN DES ANCIENS PROPRIÉTAIRES DE CETTE FRESQUE.

PARIS

IMPRIMERIE DE VICTOR GOUPY

RUE GARANCIÈRE, 5

I

HISTORIQUE DE LA FRESQUE DE RAPHAEL

« LE PÈRE ÉTERNEL BÉNISSANT LE MONDE. »

Avant de fournir les preuves irrécusables de l'authenticité de cette fresque de Raphaël, je tiens à rétablir, d'abord, la vérité sur l'historique des fresques provenant de la Magliana, ainsi que sur les faits qui précédèrent, et accompagnèrent, la vente publique du 25 avril dernier.

C'est en 1861, (et non en 1869) que feu M. Alphonse Oudry, mon frère, alors ingénieur des ponts et chaussées, en congé, et ingénieur en chef pour la construction du chemin de fer de Rome à Civita-Vecchia, acquit ces fresques. Par un concours de circonstances étrangères à ce débat, et, par conséquent, inutiles à rappeler ici, ces fresques étaient encore à Rome, lorsque mon frère mourut presque subitement, à Naples, le 5 février 1869.

Mes cohéritiers, (nous étions alors trois héritiers de mon frère), m'ayant chargé des intérêts communs, j'envoyai à Rome, le 12 février 1869, un mandataire spécial, muni de mes pleins pouvoirs, à l'effet d'obtenir la délivrance et l'exportation de ces fresques.

Après des démarches sans nombre, et de très-grandes

dépenses, mon mandataire obtint enfin, le 14 mars 1869, de la direction générale des douanes des États pontificaux, un *rescrit* permettant l'extradition de ces fresques, qui furent immédiatement dirigées sur Civita-Vecchia, et, de là, par mer, sur Marseille, d'où elles furent expédiées à Paris, et déposées à l'hôtel que je possédais alors, 12, quai de Billy.

Là, elles restèrent en caisse, pendant huit ou dix mois, dans une remise, où personne ne fut admis à les visiter, si ce n'est M. le baron Gustave de Rothschild, sa famille et quelques-uns de leurs amis.

Dès sa première visite, en juin 1869, je demandai à M. le baron 100,000 fr. de la principale fresque, le *Père Éternel*, ce qui ne l'empêcha pas de revenir plusieurs fois, en six mois, visiter cette admirable fresque : sa dernière visite eut lieu le 1er ou le 2 novembre 1869.

Dans les premiers jours de janvier 1870, voulant savoir à quoi m'en tenir sur ses intentions, je lui envoyai quelqu'un, à qui il répondit que, vu l'impossibilité pour son architecte de trouver, dans son hôtel, un emplacement convenable pour cette fresque, il avait renoncé à cette acquisition.

Au mois d'avril suivant, je fis installer cette fresque dans un des salons de l'hôtel, et j'invitai, par lettres et cartes imprimées, nombre d'amateurs, d'artistes et de rédacteurs de journaux, à venir la visiter. M. le comte de Nieuwerkerke y vint, mais j'étais absent, et, depuis ce jour, je n'ai eu l'honneur, ni de le voir, ni de lui écrire.

Ai-je besoin d'ajouter que j'oppose le démenti le plus formel aux assertions, erronées ou mensongères, des journaux qui prétendent que M. le comte de Nieuwerkerke aurait absolument refusé de payer 100,000 francs une fresque, que nous espérions, alors, vendre fort cher, et qui, avec les inté-

rêts et les frais de toute sorte, nous revient, aujourd'hui, à plus de 150,000 fr.

Un autre journal (1) dit aussi que ; « Ce serait une grosse « erreur de croire que les événements politiques des années « 1870 et 1871 fussent un obstacle à l'acquisition, car, pen- « dant la guerre et la Commune, les amateurs anglais et amé- « ricains ont acheté pour plusieurs millions d'œuvres d'art. »

D'où il conclut que : « Si les fresques de la Magliana ne « tentèrent aucun des musées d'Europe et d'Amérique, cela « tient à ce qu'en dépit de MM. Vitet et Waddington, elles « étaient *contestées et contestables*, et, de plus, en mauvais « état. »

Cette assertion est complétement erronée, et je le prouve. En effet, ni pendant les deux siéges, ni pendant les années 1871 et 1872, ces fresques ne furent à vendre, par ce seul motif que, me trouvant, depuis la fin de juin 1870, en procès avec mon neveu et cohéritier, il avait obtenu, par mesure conservatoire, le séquestre de ces fresques, qui étaient, et sont encore aujourd'hui, indivises entre nous.

De plus, ayant loué en totalité, à partir du 1er novembre 1871, l'hôtel du quai de Billy, je dus faire transporter ces fresques au n° 2 de la rue Michel-Ange, où elles sont restées, recouvertes de toiles, jusqu'au mois de mars dernier. A cette époque, ayant pris la résolution de les vendre publiquement, je les fis transporter au n° 11 de la même rue, dans une construction provisoire, élevée *ad hoc*, et où, depuis l'acquisition de la principale fresque pour le compte de l'État, elles sont, jour et nuit, gardées à vue par des agents de la préfecture de police.

(1) *Paris-Journal*, 30 juin 1873.

Cette fresque est-elle de Raphaël, objecte-t-on encore ? Oui, assurément, pour la très grande majorité des connaisseurs, qui jugent sans passion, ni prévention, ni parti pris ; mais je vais laisser à de plus compétents que moi le soin de décider cette question.

C'est à tort qu'on a accusé M. Thiers d'être seul responsable, parce, dit-on, il a agi à l'insu des conservateurs et du directeur des Beaux-Arts, « qui ont été bien *ébaubis* d'apprendre par la déclaration publique de M. Haro, expert, que la fresque, attribuée à Raphaël, avait été achetée pour la compte du gouvernement français (1). »

Il est très possible que plusieurs de ces messieurs, fort peu favorables , paraît-il , à cette acquisition, aient été, et soient même encore, froissés de n'avoir pas été consultés à ce sujet.

J'ose, même, ajouter que cela se dit généralement, surtout depuis la publication des articles de journaux, auxquels j'ai répondu.

Mais M. le Président de la République a-t-il agi seul, et à la légère ? Non, car ce n'est qu'après plusieurs visites très sérieuses à cette fresque, et suivant les conseils de personnes fort compétentes, entre autres de M. Vitet, que M. Thiers a agi de concert avec M. le ministre de beaux-arts.

Au surplus, voici les faits qui ont précédé et accompagné la vente.

Le 25 avril, dans la matinée, M. le Président de la République me fait demander à l'Élysée, et, là, en présence de M. Jules Simon, ministre des beaux-arts, il me sollicite vivement de surseoir à la vente publique, s'engageant en re-

(1) *Paris-Journal*, 30 juin 1873. — Le *Pays* a reproduit aussi cet article.

tour, à faire proposer d'urgence, par son ministre, à l'Assemblée nationale, dès sa rentrée, le 19 mai, l'allocation d'un crédit spécial de 250,000 francs, qu'il se porte fort d'obtenir.

J'ai l'honneur d'exprimer à M. Thiers, et ce, à diverses reprises, tous mes regrets de ne pouvoir acquiescer à sa proposition de vente amiable, car, personnellement, je désire de grand cœur que ce chef-d'œuvre reste à la France. Mais, par suite de divers procès, que j'ai soutenus et gagnés contre mon neveu et cohéritier, je ne puis absolument pas consentir à une vente amiable, même pour l'État. M. le Président de la République dit alors à M. Jules Simon qu'en présence d'une telle réponse, dont il approuve, d'ailleurs, la réserve, la vente amiable n'est plus possible. Il charge ensuite M. Haro de cette acquisition, pour le compte de l'État, jusqu'à concurrence de 250,000 fr. et, même, avec quelques milliers de francs en plus, en réservant, toutefois, la ratification, nullement douteuse pour lui, de cette acquisition, par l'Assemblée nationale.

M. Haro, notre exqert, connaissait depuis longtemps notre intention bien arrêtée de soutenir, à nos risques et périls, les enchères, ainsi que je l'avais déjà fait, en avril 1869, lors de la vente de la collection des tableaux de mon frère. Il connaissait également, ainsi que plusieurs fonctionnaires des beaux-arts, notre ferme résolution de ne pas laisser adjuger cette fresque au-dessous du prix de 200,000 fr. pour l'État, et de 250,000 fr. pour l'étranger. Voilà précisément le motif qui engagea M. Thiers à autoriser M. Haro à soutenir les enchères, en face de l'étranger, jusqu'à 250 et quelques mille francs ; voilà pourquoi, aussi, en présence de l'État acquéreur, nos enchères, à nous vendeurs, furent loyalement arrêtées à 207,000 fr.

Je poursuis. Le 21 mai dernier, deux jours après la rentrée de l'Assemblée nationale, l'honorable M. Waddington, ministre des beaux-arts, présenta un projet de loi, portant ouverture d'un erédit extraordinaire de 206,500 franes, (au lieu de 207,500, augmentés, en outre, des frais d'adjudication). Ce projet de loi fut envoyé à la eommission du budget, qui nomma une sous-eommission; eette sous-eommission ehoisit pour rapporteur l'honorable M. Bardoux.

L'exposé des motifs du projet de loi (qui, très-probablement, n'est pas de l'honorable M. Waddington), eontient eneore deux autres erreurs, que je erois utile de reetifier. Ainsi, il est inexact de dire que la fresque de Raphaël a été retrouvée par un Français, à Rome, où elle était depuis longtemps oubliée, ear c'est en 1861, que eette fresque (après avoir été engagée pendant quelque temps au Mont-de-piété), fut acquise, ainsi qu'on l'a vu plus haut, par feu M. Alphonse Oudry, mon frère.

Il est, également, inexaet de dire que cette fresque a été apportée à Paris, avee la partie de muraille à laquelle elle était adhérente. Ce n'est, au eontraire, qu'après l'entière démolition de ce mur, démolition qui exigea des précautions infinies, qu'on put reeouvrir, d'abord, d'un nouvel enduit, de plusieurs eentimètres d'épaisseur, la partie postérieure de l'*intonaco* sur lequel eette fresque a été peinte, puis, eoller sur cet enduit plusieurs toiles, et, par-dessus celles-ci, de nombreuses bandes de même toile, rattaehées elles-mêmes à une solide armature, en bois et fer, qui enveloppe, et maintient en parfait état de rigidité, la forme postérieure de eette fresque, en demi-eoupole. C'est ainsi qu'on est parvenu à la détaeher, et à la transporter, sans le moindre aeeident, à de grandes distanees.

Quelques jours après le 24 mai, l'honorable M. Bardoux lut son rapport à la sous-commission, qui l'approuva à l'unanimité ; mais, dans la commission du budget, il n'en fut pas ainsi, car, à la majorité de 12 voix contre 10, le projet de loi fut renvoyé à M. Batbie, nouveau ministre des beaux-arts, avec invitation de faire une enquête complémentaire, tant sur la régularité de la vente que sur l'authenticité, et la valeur artistique, de l'œuvre acquise par l'État. L'enquête eut lieu, et la parfaite régularité de la vente publique, par un officier ministériel, fut reconnue. Quant à la suspicion concernant l'authenticité de cette fresque, incontestable et incontestée jusqu'alors, personne n'ignore, aujourd'hui, à quelles causes on doit attribuer cette suspicion si tardive, et si peu justifiée. Je n'insisterai pas sur le singulier spectacle que certains journaux, se déjugeant absolument, et à si bref délai, ont offert au public. Je n'insisterai pas, non plus, sur l'esprit de parti et de dénigrement systématique, qui a poussé d'autres journaux à dénaturer les textes ou les opinions d'écrivains qui font autorité, sans, même, arriver à faire douter de l'authenticité de cette fresque de Raphaël. Parmi ces adversaires, *de parti pris, quand même,* plusieurs n'ont-ils pas été jusqu'à refuser obstinément de voir ce chef-d'œuvre, *par la crainte qu'ils avaient* DE SE LAISSER INFLUENCER....? Quelle logique ! quelle impartialité ! mais, aussi, quelle autorité !

Cependant, certains journaux s'étant oubliés jusqu'à me prodiguer l'injure, la calomnie et la diffamation publiques, j'ai dû, usant de mon droit, — selon la mauvaise foi évidente, ou la direction intentionnelle de leurs attaques, — exiger d'eux, soit l'insertion, *in extenso,* de mes lettres de protestations énergiques, soit, simplement, la rétractation formelle de leurs intentions injurieuses à mon égard.

N'est-ce pas le cas de répéter, ici, la fin de la lettre, en date du 1er courant, que j'ai adressée au *Paris-Journal* et au *Pays*, et dont l'insertion a eu lieu dans leurs numéros des 3 et 11 juillet?

« En résumé, comment, en si peu de temps, l'or pur « s'est-il changé en un vil métal? Comment cette admi- « rable fresque, dont l'acquisition par l'État fut saluée de si « vives acclamations par le public connaisseur qui assistait « à la vente, et de félicitations, si unanimes pour le gouver- « nement, dans les journaux du lendemain, est-elle, aujour- « d'hui, mise en suspicion? Hélas! passions politiques et « amours-propres froissés, ne serait-ce pas là la solution de « l'énigme? »

II

AUTHENTICITÉ DE LA FRESQUE DE RAPHAËL

Le moment est venu de fournir les preuves de l'authenticité incontestable de cette fresque de Raphaël, en citant l'opinion de divers écrivains et artistes distingués, qui, par leurs connaissances en esthétique et leur impartialité bien econnue, font autorité.

C'est, d'abord. M. H. Delaborde, qui, dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 1er mai dernier, dit, page 214 :

« Le culte de Raphaël est une tradition bien française, et le « devoir d'augmenter, le cas échéant, par quelque ouvrage « signé de ce grand nom, le nombre de ceux qui nous appar- « tiennent déjà, est un devoir presque national. On n'y a pas « failli, il y a fort peu de jours.... Ces peintures de la Ma- « gliana sont devenues la propriété de la France.....

« Il faut s'applaudir d'un résultat qui assure à notre pays « la possession d'un nouveau monument de l'art de Raphaël, « monument d'autant plus précieux qu'il n'aura, en raison « de sa nature même, de sa qualité de fresque, un équiva- « lent dans aucun autre musée de l'Europe. »

De son côté, l'honorable M. Vitet a écrit dans la même *Revue des Deux Mondes*, et dans le même numéro, 1er mai, deux pages, vraiment belles, dont je me borne à citer un court extrait :

« Un merveilleux chef-d'œuvre, une introuvable fresque, « (fresque de Raphaël, *incontestable*, *incontestée*), la seule « dont, aujourd'hui, on puisse, hors de l'Italie, constater « l'existence, la fresque de la Magliana, digne émule de ses « plus nobles sœurs du Vatican, est devenue, sous la réserve « du vote, de la sanction, de l'Assemblée nationale, la pro- « priété de notre musée du Louvre. Mais, douter de ce vote, « de cette sanction, ce serait méconnaître ce qu'il y a, dans « notre Assemblée, de lumières, de patriotisme et de juste or- « gueil national ! »

Écoutons, à présent, l'opinion de M. A. Grüyer, inspecteur

des Beaux-Arts, qui, eomme le dit très-bien M. Haro, dans sa réeente notiee, « a consacré une partie de sa vie à l'étude des « œuvres de Raphaël, et publié, récemment, sur ces fres- « ques, un travail spéeial, où, après avoir examiné, moreeau « par moreeau, ehaque figure, et signalé, sans ménagements, « tous les *dégâts* et les *repeints*, il s'exprime ainsi :

« *Le Père éternel bénissant le monde* est une œuvre de pre- « mier ordre, qui se révèle sous un jour inusité dans nos « climats !... Cette fresque est de Raphaël, paree qu'elle « eontient son esprit, sa grâee, son style, sa forme, en un « mot, tout ee qui constitue ee qu'il y a d'unique et d'in- « eomparable en lui. Elle est de Raphaël, paree que, en dehors « de lui, nul, parmi les artistes qui l'approehaient de plus « près, n'aurait pu rien eoneevoir, ni exéeuter, de sem- « blable... Bien téméraire, eelui qui le désavouerait aujour- « d'hui ! »

Pour abréger, je passe sous silenee l'opinion, entièrement favorable, d'un grand nombre d'artistes de mérite, et je termine par la plus importante de toutes, aujourd'hui, eelle de E. Platner et de L. Grüner, qu'on n'a pas eraint de citer eomme étant absolument opposée à l'authentieité de eette fresque, ee qui est tout le eontraire de la vérité.

Avant tout, je erois utile de eonstater que, des quatre fresques de la Magliana, gravées par L. Grüner, *une seule, celle du Père Éternel bénissant le monde*, porte, au bas des nuages, à droite, les initiales entrelaeées de L. Grüner, (L. G.). N'est-ce pas, là, une première preuve convaineante que ee eélèbre graveur eonsidérait cette fresque eomme étant la seule (des quatre), que Raphaël eût peinte entièrement de sa main ? Et, d'ailleurs, ainsi que le fait observer M. Haro dans la notiee

précitée, « comment admettre que, si « Raphaël a décoré « l'une des parois latérales, et, par conséquent, secondaires « de cette chapelle, (le *martyre de Sainte-Félicité*, qu'on ap- « pelle, à tort, le *martyre de Sainte-Cécile*), il n'ait pas, à plus « forte raison, décoré l'abside ? »

Voici, maintenant, l'opinion consignée par E. Platner, dans son ouvrage, en italien, sur la *Magliana*, dont j'ai traduit, ci-après, le titre et quelques extraits.

LES FRESQUES

DE LA CHAPELLE DE LA VILLA MAGLIANA,

SITUÉE EN DEHORS DE LA PORTE PORTESE, DE ROME,

CRÉÉES (INVENTATI)

PAR RAPHAEL SANZIO D'URBINO

GRAVÉES, ENLUMINÉES (LUCIDI) ET ÉDITÉES,

PAR

Louis GRUNER,

AVEC LA DESCRIPTION DE LA VILLA,

PAR

Ernest PLATNER

LONDRA

Presso l'Editore, 183, Regent's-street

AND P. ET D. COLNAGHI AND C°

MDCCCXLVII

Extraits de l'Ouvrage de E. Platner *et de* L. Grüner, *sur les Fresques de la* Magliana.

« On a voulu attribuer à l'immortel Raphaël d'Urbino la « composition des peintures, qui se trouvent dans les trois « lunettes de la voûte de la Chapelle de la Magliana, et de « celle qui se voit dans la petite tribune, que nous décrirons « toute à l'heure.

« De l'avis de plusieurs, (più), aucune de ces composi- « tions, (*à l'exception de celle de la petite tribune*), n'est « l'œuvre de Raphaël : mais, quoi qu'il en soit, elles méri- « tent, les unes et les autres, l'admiration de l'artiste in- « telligent.

« L'arc du cul-de-four, ou de la demi-coupole, formé par la « voûte de la niche, (petite tribune), où se trouve placé « l'autel, est encadré par une frise composée de tout petits « enfants, (putti), et d'arabesques aux couleurs variées. Dans « la demi-coupole d'une *gloire*, qui renferme sept petits « anges, sous la forme de petites têtes de Chérubins ailés, se « trouve peinte la figure du *Père Éternel*, d'un majestueux « et grave sentiment. Aux deux côtés de la *gloire*, deux au- « tres anges, en figure entière, sont tournés, par un « beau mouvement, vers le divin Créateur, et semblent ré- « pandre des fleurs. Un grand nombre de nuages, bien grou- « pés, terminent cette composition.

« *L'invention de cette peinture démontre le génie puissant* « *de Raphaël.*

« Le dessin original de la fresque du Père Éternel, « que je viens de décrire, se trouvait dans une collection

« de dessins appartenant au peintre français Vicar; mais,
« après sa mort, ce dessin fut transporté, avec tous les
« autres, à Lille, sa patrie.

« Les autres fresques sont situées dans trois lunettes sous
« la voûte de la Chapelle, (de la Magliana). Dans la première,
« à main droite, en entrant, est peinte *l'Annonciation à la*
« *Madone;* d'un côté de la fenêtre qui sépare cette composi-
« tion est la sainte Vierge, tournée merveilleusement (ma-
« raviglia) vers l'Ange agenouillé, qu'on voit de l'autre côté
« de cette fenêtre.

« Le sujet de la seconde lunette, située au-dessus de la
« porte d'entrée, est la *Visitation de Sainte-Élisabeth à la*
« *Madone.* Fort beaux, dans cette composition, sont les deux
« Anges placés des deux côtés du groupe principal, qui re-
« présente les deux femmes, (donne), se saluant avec un affec-
« tueux attachement. Ces deux Anges sont posés dévote-
« ment, et expriment ce sentiment avec une grande simpli-
« cité; dans leurs têtes, on devine on ne sait quelle poésie,
« qui donne tant de noblesse à l'art de la peinture.

« Tant dans la fresque de l'*Annonciation* que dans celle de
« la *Visitation*, on reconnaît l'école du Pérugin, et on peut
« conjecturer qu'elles furent peintes par Giovanni Spagnuolo,
« élève du Pérugin, et appelé, communément, *le Spagna.* Se-
« lon toute apparence, il semble que la composition de ces
« deux fresques est aussi de celui qui les a peintes, et que
« c'est à tort qu'on voudrait les attribuer à Raphaël.

« La fresque de la dernière lunette, à gauche, en entrant,
« fut, de notre temps, (en 1830), détruite en grande partie
« par l'ordre d'un marchand de campagne, fermier de la Villa,
« et nommé Vitelli. Cet homme, ignorant et vandale, dominé
« par un goût barbare, et qui avait déjà fait convertir en

« chaux les beaux marbres antiques découverts à Ostie, donna « l'ordre de percer le mur qui occupait le milieu même de la « fresque, pour s'ouvrir une fenêtre, et pouvoir, ainsi, assister « aux divins offices, (absurde qu'il était), en étant séparé de « ses gens de service. Il ne reste donc d'intact, de cette fresque, « que les deux groupes latéraux. Au premier coup d'œil, on « reconnaît que la *composition d'invention de cette fresque*, « connue sous le nom du *Martyre de Sainte-Félicité*, est de « Raphaël, ainsi que l'attestent une gravure sur cuivre, du « célèbre Marc Antoine, et deux dessins originaux du grand « peintre; l'un de ces dessins existe dans la collection royale « des gravures de Dresde, l'autre, à Vienne, dans le recueil « des dessins qui sont la propriété de l'archiduc Charles.

« A ce qui reste de cette composition, nous avons ajouté, « au simple trait, le groupe du milieu, pris dans la belle « gravure de Marc Antoine, et, bien qu'on y remarque quel- « ques petites différences, cela ne fait rien perdre à son ori- « gine (*a suo originale*). *En examinant l'exécution, on observe* « *que la main, qui a peint cette fresque, est toute différente, et,* « *de beaucoup, inférieure à celle qui a peint le Père Éternel,* « (quoique plusieurs veuillent que la peinture du martyre de « sainte Félicité soit de la main même de Raphaël) (1), *et qui* « *existe, selon ce que nous avons dit plus plus haut, dans la* « *coupole de la petite tribune* (où était placé l'autel). . . .

. . . .

« En faisant, même, exception des preuves sus-indiquées, « on ne saurait mettre en doute que ce Pontife, (Léon X), tout

(1) Che si vuole fosse quella stessa di Raffaële.

« porté vers la magnificence, et si grand amateur des beaux-
« arts, ne se fût pas servi, pour la décoration de cet édifice,
« de la main des artistes les plus célèbres de son époque.
« Cette Villa, (La Magliana), était son séjour de prédilection,
« le lieu où il passait tranquillement toutes ses journées, au
« printemps et à l'automne, sans autre interruption que quel-
« ques heures de chasse et de promenade. Quoi d'étonnant
« alors que, dans cette Villa, tout fût beau, varié et agréable?

« Ernesto Platner.

« Londra 1847. »

Maintenant, résumons et apprécions rapidement les faits.

Le 25 avril dernier, à Auteuil, rue Michel-Ange, une admirable et incontestable fresque de Raphaël, *Le Père éternel bénissant le monde*, est adjugée à l'État, en vente publique, au prix de 207,500 francs, sous la réserve expresse de la ratification de cette vente par l'Assemblée nationale.

Cette acquisition, par l'État, est saluée de vives acclamations par les nombreux artistes et connaisseurs, ainsi que par les rédacteurs de journaux, qui assistent à cette vente, et, le lendemain, la plupart des grands organes de la presse, tout en constatant ces acclamations, nombreuses et unanimes, félicitent, à l'envi, le gouvernement d'avoir su conserver ce chef-d'œuvre à la France.

Mais, peu de temps après, le chef du gouvernement tombe du pouvoir, et l'homme distingué, M. Vitet, — qui, par sa conviction éclairée et ses vives instances auprès de M. Thiers, a, plus que personne, contribué à sa patriotique initiative, — vient de mourir!!! Que se passe-t-il alors? hélas! parmi les artistes, les savants et les critiques, qui, la veille encore, applaudissaient, sans réserve, « à la noble initiative de

« l'illustre chef de l'État, » plusieurs, peu soucieux de se déjuger, et de se contredire du jour au lendemain, ne craignent pas de faire dégénérer, en de mesquines taquineries politiques, une acquisition artistique de premier ordre; quelques-uns, même, vont jusqu'à servir, à leur insu peut-être, les convoitises secrètes des uns, l'envie et le dénigrement des autres envers Raphaël. Mais, de part et d'autre, on cherche à déguiser. sous des motifs d'intérêt public et de dignité morale méconnue, les passions et les visées qui font agir chacun ; et alors on attaque, *per fas et nefas*, l'authenticité de la fresque, la bonne foi des vendeurs, et, finalement, l'acquisition du 25 avril dernier.

Je n'invente rien, je constate. — En effet, dans une Note publiée, tout récemment, par plusieurs journaux, mais que je m'abstiens de qualifier, on dit, en substance, que, « *d'après le verdict rendu par les conservateurs des Beaux-Arts,* « *gens experts s'il en fût, la fresque de la Magliana n'est pas* « *de Raphaël; qu'elle vaut, au maximum,* 50.000 *fr.; qu'évi-* « *demment, M. Jules Simon a fait un pas de clerc, et que* « *M. Thiers, par son amour des copies, s'est laissé entraîner à* « *payer* 212.000 *fr. ce qui n'en vaut pas* 50.000, »

Cette note ajoute que « l'Assemblée nationale ne voudra, « cependant, pas se laisser accuser de troubler l'ex-prési- « dent dans sa retraite, ni de lui chercher une *mauvaise* « querelle; qu'en conséquence, la Commission du budget, « après avoir exposé les faits, tels qu'ils sont, et dit la vérité « pleine et entière, proposera à l'Assemblée d'accorder le « crédit demandé. »

Je suis, moi aussi, parfaitement convaincu, — mais par des motifs tout différents, — que l'Assemblée nationale ratifiera l'acquisition du 25 avril.

Maintenant, voyons! Messieurs, un peu de logique et de bonne foi! De deux choses l'une : ou la fresque, *le Père Éternel*, est de Raphaël, et, dans ce cas, le prix dont vous parlez pour ce chef-d'œuvre est tout à fait dérisoire; ou elle n'est pas de Raphaël, et pourquoi, alors, vaudrait-elle plutôt 50,000 fr. que 25,000, 15,000, voire même, *trente-cinq sous*, comme le dit M. Albert Wolff, avec esprit, dans le *Figaro* du 4 juillet dernier.

A Rome, autrefois, deux augures ne pouvaient, dit-on, se regarder sans rire. N'en serait-il pas de même aujourd'hui à Paris? Quoi! voilà des « *conservateurs des musées, ex-* « *perts s'il en fut,* » qui sont d'un avis diamétralement opposé, non-seulement à celui de M. A. Gruyer, inspecteur des mêmes musées, et connu par ses études sérieuses sur Raphaël, mais aussi à celui du directeur des beaux-arts lui-même, dont, abstraction faite de sa haute position officielle, les connaissances en esthétique, surtout pour les œuvres de Raphaël, font depuis longtemps autorité!

Ayant cité, dans le cours de cette notice, divers passages d'un travail récent de M. A. Gruyer, qui affirme l'authenticité de cette fresque, je crois inutile d'y revenir.

Quant à M. Charles Blanc, directeur des beaux-arts, il a visité la fresque de la Magliana, *quatre fois* avant la vente, et une fois, depuis cette acquisition par l'Etat. Sa première visite date de 1870, à l'hôtel du quai de Billy; ses autres visites eurent lieu cette année, à Auteuil. Et, à ce sujet, voici un fait qui suffirait, seul, à prouver combien M. Charles Blanc est convaincu de l'authenticité de ce chef-d'œuvre. Lors de sa première visite à Auteuil (il était accompagné par M. A. Gruyer, inspecteur des beaux-arts), la fresque était encore déposée au n° 2 de la rue Michel-Ange ; et, afin que M. Paul

Balze, qui faisait le dessin de cette fresque, pût la voir en pleine lumière, on l'avait placée sur deux tréteaux devant une fenêtre. Il faisait froid et humide ; ce local était sans feu ; et, comme je craignais que M. le Directeur, qui était resté nu-tête, ne s'enrhumât, je le priai plusieurs fois de se couvrir. Il me répondit à la fin : « Merci, Monsieur ; *si je reste décou-* « *vert, c'est par respect pour Raphaël !* »

Assurément, M. le Directeur des Beaux-Arts ne fût pas resté découvert, *par respect*, devant une croûte ou une copie ; assurément, aussi, il ne se fût pas dérangé cinq fois, et n'eût pas amené à Auteuil M. Jules Simon, ni M. Batbie, ministres des Beaux-Arts, pour leur faire voir une œuvre de cinquième ordre ou une copie !

Une copie !... Mais que serait, donc, devenu l'original ?... Et, d'ailleurs, je fais appel, ici, aux souvenirs et à l'impartialité des nombreux artistes et amateurs sérieux, qui sont venus visiter la fresque du *Père éternel bénissant le monde*... N'est-il pas vrai que, plus on contemple ce chef-d'œuvre, plus on se sent ému et pénétré de la plus vive admiration pour le génie de Raphaël ?...

J'ai fini... Ai-je besoin, maintenant, de demander, à tout esprit éclairé et équitable, de quel côté se trouvent, dans cette longue controverse, la modération, les convenances, la vérité, la justice, l'impartialité ?...

L. OUDRY,

Directeur-fondateur de l'Usine électro-métallurgique d'Auteuil.

Paris, le 14 juillet 1873.

PARIS. — IMP. VICTOR GOUPY, RUE GARANCIÈRE, 5.


ICTOR GO
MEUR
PARIS